Envoyé en préfecture le 16/12/2020 Recu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

ID: 035-263501835-20201209-D_CS202012_01-DE



Délibération n° CS202012 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON (nouveau membre), Mme Valérie ROCHEFORT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU.

Date de convocation: 03/12/2020

Membres excusés/pouvoir:

Mme Murielle POISSENOT. Mme Isabelle MENEZO. M. Hugues DOCHE.

Nombre de membres :

En exercice: 14

Présents: 11 (quorum atteint)

Pouvoirs: 0 Votants: 11

Objet : Administration Generale - Installation d'un nouveau membre du Comité Syndical

La commune de Chavagne a informé le SIASOR de la démission de Madame Véronique RABOT, déléguée au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes.

Une nouvelle déléguée a été désignée par le Conseil municipal de Chavagne pour siéger au Comité Syndical du SIASOR. Il s'agit de Madame Pascale LE MASSON.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical prennent acte de la désignation de Madame Pascale LE MASSON en qualité de membre du SIASOR, déléguée intercommunale de Chavagne.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Aláin PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise en Préfecture le 1 6 DEC. 2020





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec — BP 31 — 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

<u>Membres présents</u>: Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON (nouveau membre), Mme Valérie ROCHEFORT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Murielle POISSENOT. Mme Isabelle MENEZO. M. Hugues DOCHE.

Nombre de membres :

- En exercice : 14

Présents : 11 (quorum atteint)

Pouvoirs : 0Votants : 11

Date de convocation : 03/12/2020

Objet: FINANCES – Absence d'écriture de rattachement dans le compte de gestion 2020 budget SIASOR

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance de la note du trésorier de Chartres de Bretagne relative à la préparation de la fin de l'exercice 2020.

Les communes et syndicats de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de procéder au rattachement des charges et produits et à la comptabilisation des charges et produits constatés d'avance.

Il s'agit d'une obligation réglementaire permettant d'obtenir une image réelle, sincère et fidèle de la situation financière au 31/12 de l'année.

L'absence éventuelle d'écritures de rattachement dans le compte de gestion 2020 du SIASOR nécessite la production d'une délibération motivée avant le 31/12/2020, sans laquelle le compte de gestion 2020 ne sera pas visé ou avec réserve par la DRFIP.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à produire une délibération notifiant l'absence éventuelle d'écriture de rattachement dans le compte de gestion 2020 du budget SIASOR.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Présider

Alain PITO

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 1 6 DEC. 2020
Publiée ou notifiée le

Envoyé en préfecture le 16/12/2020 Recu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

ID: 035-263501835-20201209-D_CS202012_03-DE



Délibération n° CS202012 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vinat

le mercredi 9 décembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec - BP 31 - 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON (nouveau membre), Mme Valérie ROCHEFORT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU.

Date de convocation: 03/12/2020

Membres excusés/pouvoir :

Mme Murielle POISSENOT. Mme Isabelle MENEZO. M. Hugues DOCHE.

Nombre de membres :

En exercice: 14

Présents: 11 (quorum atteint)

Pouvoirs: 0 Votants: 11

Objet: EHPAD – Evolution prévue des résidences du Champ du Moulin et des Champs Bleus

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS ont validé le projet d'évolution des EHPAD par délibération du 4 novembre 2020.

Les réflexions actuelles sur l'avenir du Champ du Moulin au Rheu, au moment de l'ouverture de l'extension des Champs Bleus à Vezin le Coquet prévue début 2023, conduisent à envisager la gestion par un bailleur social d'un autre établissement non médicalisé sur le site du Champ du Moulin.

Cette évolution nécessitera la vente du bâtiment et il est important que le syndicat, propriétaire de ce site, en soit informé.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical émettent un avis favorable de principe sur l'évolution de la résidence du Champ du Moulin et des Champs Bleus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Alain PITON

Président

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

1 6 DEC. 2020